

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ANNUELLE
DU 28 AVRIL 2026**

L'Assemblée générale mixte de MÉTROPOLE TÉLÉVISION s'est tenue le 28 avril 2026 à 9h00 au Théâtre des Sablons, 70 avenue du Roule à Neuilly-sur-Seine (92200).

Les actionnaires de la Société MÉTROPOLE TÉLÉVISION ont pu assister physiquement à l'Assemblée générale mais également la suivre en intégralité via une retransmission vidéo en direct sur le site internet de la société : <https://www.groupeM6.fr/fr/assemblee-generale-2026/>

Déroulement de l'Assemblée générale

En sa qualité de Président du Conseil de Surveillance, Elmar HEGGEN a présidé la séance. Le bureau a par ailleurs été constitué de :

- Deux scrutateurs : Elisabeth SANDRET-RENARD représentant RTL Group, et Stéphane RICHARD représentant CMA-CGM Participations, soit les deux actionnaires présents représentant le plus grand nombre de voix,
- Un secrétaire de l'Assemblée : Jérôme LEFÉBURE, Directeur Général Finance et Supports.

Le Président a constaté en début de séance que le nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance représente plus de 81% du nombre d'actions détenant un droit de vote et, en conséquence, que l'Assemblée pouvait valablement délibérer.

Propos introductifs du Président du Conseil

Elmar HEGGEN a tout d'abord remercié les actionnaires pour leur présence et leur fidélité. Après la projection d'une vidéo sur les différentes activités du Groupe, il a donné la parole au Président du Directoire.

Résultats annuels 2025 et perspectives

David LARRAMENDY, Président du Directoire a présenté les résultats de l'année 2025 saluant la bonne tenue des performances économiques dans un marché publicitaire dégradé. Il a par ailleurs souligné les très bonnes audiences TV du Groupe M6 sur toutes les cibles ainsi que l'excellente performance du streaming.

Il a ensuite laissé Jérôme LEFÉBURE commenter les comptes consolidés, la structure du capital et l'année boursière. Jérôme LEFÉBURE rappelle également qu'au regard des résultats financiers de l'exercice 2025, le Conseil de surveillance a décidé de proposer à l'Assemblée générale la distribution d'un dividende de 1,25 € par action payable le 6 mai 2026.

David LARRAMENDY a ensuite présenté ensuite les grands enjeux de l'année 2026 rappelant que le Groupe M6 sera le diffuseur exclusif des 54 matchs en clair de la Coupe du Monde de la FIFA 2026™. Il a ensuite confirmé que le groupe poursuivra la mise en œuvre de son plan streaming en 2026 et au-delà. L'objectif de la transformation digitale initiée par le groupe est d'atteindre un chiffre d'affaires streaming supérieur à 200 M€ et un milliard d'heures visionnées sur la plateforme M6+ en 2028.

Par ailleurs, compte tenu de la tendance actuelle du marché publicitaire, il a rappelé que le groupe avait annoncé en février, le lancement d'un plan d'économies de 80 M€ à horizon 2030. Ces économies

porteront majoritairement sur l'optimisation des coûts de production ainsi que la simplification des process et la réduction des coûts techniques.

Il a ensuite présenté le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2026 publié le matin même.

Travaux du Conseil et des Comités

Elmar HEGGEN a ensuite repris la parole afin de rendre compte à l'Assemblée générale du rapport du Conseil de surveillance sur le Gouvernement d'entreprise portant notamment sur les pratiques et les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil.

Puis, Nicolas HOUZÉ, en tant que Président du Comité d'audit, a présenté les travaux du Comité, qui s'est réuni quatre fois en 2025 et dont les principales missions ont été l'examen des comptes et du budget, le suivi de la situation de trésorerie et le suivi des missions de contrôle interne. Le Comité a également travaillé sur l'examen du reporting des informations en matière de durabilité (CSRD). Par ailleurs, le Comité a examiné les candidatures reçues dans le cadre de l'appel d'offre organisé pour choisir les commissaires aux comptes, pour les six prochains exercices (2026 à 2031 inclus).

Les comptes de l'exercice 2025 n'appellent pas d'observation de la part du Comité d'audit. Celui-ci a été en mesure à tout moment d'exercer sa mission de contrôle de la gestion du groupe par le Directoire, qui l'a informé en temps utile de toutes les évolutions importantes du Groupe.

En l'absence excusée de Sophie de BOURGUES, Présidente du Comité RSE, Elmar HEGGEN a laissé ensuite Marie CHEVAL présenter les travaux du Comité RSE. En 2025, le Comité a examiné les actions phares du Groupe en matière de RSE de l'exercice en cours et sa stratégie en matière de décarbonation validée par l'organisme SBTi au cours du dernier trimestre.

Elmar HEGGEN a ensuite laissé Marie CHEVAL Présidente du Comité des rémunérations et des nominations présenter les travaux du comité.

Les éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'année 2025 aux mandataires sociaux conformément aux politiques de rémunération approuvées par l'Assemblée générale, ainsi que les politiques de rémunération prévues pour l'exercice 2026, ont fait l'objet d'une présentation détaillée. Cette présentation a inclus des précisions sur la décision de modifier les rémunérations des membres du collège pour la durée du nouveau mandat du collège (2026, 2027, 2028).

Présentations des résolutions soumises au vote

Elmar HEGGEN a ensuite laissé Jérôme LEFÉBURE présenter le rapport du Directoire sur les résolutions soumises au vote de l'Assemblée générale mixte, rappelant que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

À caractère ordinaire :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 - Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et approbation de ces conventions,
- Nomination de FORVIS MAZARS, en remplacement du Cabinet ERNST & YOUNG et autres, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire en charge de la mission de certification des comptes,
- Renouvellement de KPMG SA aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire en charge de la mission de certification des comptes,
- Renouvellement de KPMG SA aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire en charge de la mission de certification des informations en matière de durabilité,
- Nomination de Monsieur Clément SCHWEBIG, en qualité de Membre du Conseil de surveillance, en remplacement de Monsieur Elmar HEGGEN,
- Nomination de Madame Johanna NICOLAS, en qualité de Membre du Conseil de surveillance, en remplacement de Madame Siska GHESQUIERE,
- Renouvellement de Madame Elisabeth SANDRET-RENARD, en qualité de Membre du Conseil de surveillance,

- Renouvellement de Monsieur Christophe GOOSSENS, en qualité de Membre du Conseil de surveillance,
- Approbation des informations visées au I de l'article L. 22- 10-9 du Code de commerce pour les mandataires sociaux de la Société,
- Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre de du même exercice, à Monsieur David LARRAMENDY, Président du Directoire,
- Approbation de la politique de rémunération du Président du Directoire,
- Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice, à Madame Karine BLOUËT, Membre du Directoire,
- Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Guillaume CHARLES, Membre du Directoire,
- Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Henri de FONTAINES, Membre du Directoire,
- Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Madame Hortense THOMINE-DESMAZURES, Membre du Directoire,
- Approbation de la politique de rémunération des membres du Directoire,
- Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Elmar HEGGEN, Président du Conseil de surveillance,
- Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance,
- Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond, suspension en période d'offre publique,

À caractère extraordinaire :

- Autorisation à donner au Directoire en vue d'annuler les actions propres détenues par la Société rachetées dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, plafond,
- Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques et/ou primes, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, sort des rompus, suspension en période d'offre publique,
- Délégation de compétence à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou à des titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, faculté d'offrir au public les titres non souscrits, suspension en période d'offre publique,
- Délégation de compétence à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription et délai de priorité obligatoire par offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier), durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits, suspension en période d'offre publique,
- Autorisation d'augmenter le montant des émissions,
- Délégation à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, dans la limite de 10 % du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, durée de la délégation, suspension en période d'offre publique,
- Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer

des actions gratuites en application de l'article L. 3332-21 du code du travail, suspension en période d'offre publique,

- Limitation globale des plafonds des délégations prévues aux 26ème, 28ème, 29ème résolutions de la présente Assemblée,
- Mise en harmonie de l'alinéa 2 de l'article 29 des statuts s'agissant de la date d'inscription en compte permettant de participer à l'Assemblée générale.

À caractère ordinaire :

- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président a ensuite donné la parole aux Commissaires aux comptes, représentés par Monsieur Xavier TROUPEL, associé du cabinet KPMG, pour la lecture des rapports relatifs aux comptes annuels et consolidés, ainsi que du rapport de durabilité. Ce dernier précise, au nom du collège des Commissaires aux comptes titulaires, que 7 rapports ont été émis.

Leur audit a été réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France. Ils estiment que les éléments qu'ils ont collectés sont suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Concernant les comptes annuels, leur rapport de certification inclut une observation technique liée à la première application du règlement ANC n°2022-06 sur la modernisation des états financiers. Concernant les comptes consolidés, ils ont délivré une opinion sans réserve ni observation.

Questions des actionnaires

Le Président a ensuite invité les membres du Directoire à répondre aux questions des actionnaires.

Les principaux thèmes abordés ont été :

- Le cadre réglementaire,
- Le rapport de la commission parlementaire sur l'audiovisuel public,
- L'évolution du cours de bourse du titre M6,
- La politique de dividendes,
- L'impact financier de la diffusion de la Coupe du Monde,
- L'intelligence artificielle,
- Les tendances du marché publicitaire en 2026,
- L'évolution de la durée d'écoute,
- La politique de rémunération 2026 des membres du Directoire,
- L'indépendance des membres du Conseil,
- L'empreinte carbone du Groupe,
- Les résolutions au vote portant sur l'augmentation de capital.

Au terme de cette discussion, plus personne ne demandant la parole, le Président a présenté les chiffres définitifs de la participation à l'Assemblée : 102 650 168 titres sur un total de 126 094 166 actions formant le capital social sont présents ou représentés et disposent du droit de vote.

Puis, Jérôme LEFÉBURE met au vote les résolutions figurant à l'Ordre du Jour.

Approbation de l'ensemble des résolutions

3 053 actionnaires représentant 102 867 084 actions et droits de vote ont participé à l'Assemblée générale, en votant à distance, en donnant procuration au Président ou à un tiers, ou en assistant à la séance.

Le quorum s'est donc établi à 81,58% des droits de vote.

Les résultats détaillés des votes sont disponibles sur le site : <https://www.groupem6.fr/fr/assemblee-generale-2026/>